



# L'ÉCLIMONT



**LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE**

Janvier 2010

N° 34



## Le mot du Maire :

*Mesdames, Messieurs,*

*Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de tout cœur une excellente année 2010, pour vous, vos proches et ceux qui vous sont chers.*

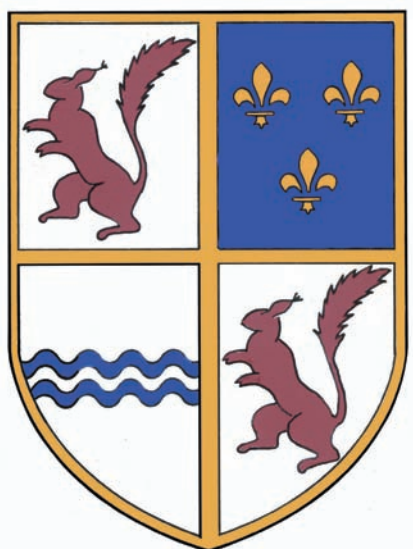
*Je formule des vœux pour que vous puissiez longtemps profiter de notre douceur de vivre en conservant une santé florissante et en réussissant dans les projets qui vous tiennent à cœur.*

*Le centre village se trouve maintenant embelli par la disparition des poteaux, des câbles, et l'installation des nouveaux candélabres qui apportent une touche d'autrefois.*

*Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui tout au long de l'année passée ont œuvré pour notre petit village, principalement les Conseillers, les Associations. Sans oublier, Marie-Anne et Pascal qui contribuent à l'entretien et au fleurissement de la commune, ainsi que François, qui a déneigé sans relâche, permettant à tous de circuler.*

*Bonne année à Tous.*

*Le Maire,  
Yvon Boukaya*





## Les travaux :

Fontaine a connu un été et un automne mouvementés ! Les travaux sont désormais finis. Ils ont, certes, entraîné quelques désagréments, mais finalement, nous nous sommes tous rapidement habitués à ne plus voir nos horribles poteaux. Sans compter la sécurité au niveau de l'approvisionnement : plus de risque d'accident avec un poteau abattu et une ligne haute tension au sol.

Financièrement, cette opération a coûté 320 000€ subventionnés à 80% par le département, EDF et l'état. Les 20% à la charge de la commune ont été financés en partie par des réserves de trésorerie, et en partie par l'emprunt. Evidemment, le reste du village n'est pas oublié : dès qu'il sera possible d'obtenir de nouvelles subventions, une opération d'enfouissement sera reprogrammée.



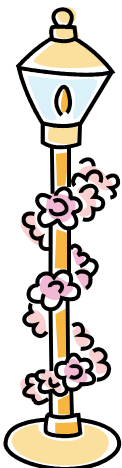
**AVANT**



**APRES**

L'aménagement du carrefour, lui, n'a pas donné une totale satisfaction car le revêtement n'est pas assez solide : l'entreprise qui l'a réalisé devra le recommencer, ce qui sera fait au printemps.

Financièrement, c'est le conseil général qui a tout payé, seule la gestion des eaux de ruissellement a été prise en charge (subventionné aussi à 80%) par la Mairie : ces eaux sont désormais traitées avant leur rejet dans l'Eclimont.

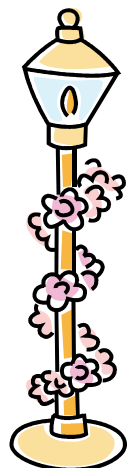


**TOUS NOS VOEUX**



**POUR L'ANNEE 2019**

*De la part du conseil municipal*



### **Fontaine “au secours” de la jeunesse !**

Soucieux d'étancher la soif de bonnes actions des jeunes, et pour répondre à leur désir de devenir des citoyens modèles, les élus de Fontaine se sont prononcés en faveur d'une formation gratuite premier secours, pour les élèves de 3ème du département. Bonus : ceci leur donnera automatiquement accès à la carte jeune.

### **Défibrillateur**

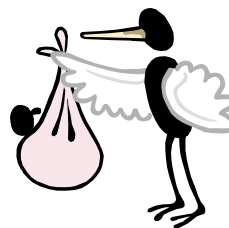
A la demande du maire, un défibrillateur sera bientôt à disposition de la population en mairie.

### **Justice pour tous**

Un point d'accès au droit a été ouvert à Etampes en novembre dernier. Vous pouvez y bénéficier gratuitement des conseils de professionnels du droit et d'associations. Pour connaître les lieux et horaires des permanences, renseignez vous en Mairie d'Etampes.

### **CARNET ROSE :**

- ◆ **Williams URANIE : né le 9 Novembre 2009**



### **Votre permis sur le web**

On peut maintenant consulter l'avancement de sa demande de permis de construire par Internet.

L'adresse du site : <http://webads.application.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr/> (tapez webads 2007 dans votre moteur de recherche).

### **Permanence de l'ADMD (association pour le droit de mourir dans la dignité)**

L'ADMD tient ses permanences salle St Antoine au 22 de la rue St Antoine à Etampes.

Informations auprès de :

Jacqueline Laurent

28, Rue de Jubert

91690 Saclas

01.69.58.81.54

admd91sud@admd.net

### **L'APF recrute des bonnes volontés**

L'Association des Paralysés de France a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Soixante-dix ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.

L'APF est présente dans chaque département par l'intermédiaire de ses délégations départementales.

Afin de développer ses activités la délégation de l'Essonne recherche des bénévoles motivés pour :

mettre en place de nouveaux ateliers (théâtre, informatique, bien-être, musique, loisirs, voyages...).

Participer à des actions de sensibilisation

Participer à l'organisation et à l'accompagnement des adhérents lors des sorties et des voyages

Si vous avez une passion à partager, un talent particulier ou simplement envie de donner de votre temps n'hésitez plus et venez nous rendre visite pour discuter de votre projet .

### **Contact :**

**Audrey DANGEREUX**

**TEL : 01-60-78-06-63 Mail : [audrey.dangereux@apf91.org](mailto:audrey.dangereux@apf91.org)**

**St Escobille : la lutte continue...**

Bien que nombre de collectivités, parlementaires et organismes professionnels se soient fermement opposés à l'implantation d'un centre de stockage de déchets à St Escobille, le préfet a récemment déclaré cette dernière projet d'intérêt général !

Le conseil municipal de Fontaine, préoccupé et solidaire, a délibéré contre ce projet et en demande l'annulation. D'une part, Il contraint la commune à modifier son POS au détriment du zonage agricole et de l'agriculture bio largement présente dans la région ; d'autre part la pollution générée irait incontestablement à l'encontre des principes de développement durable et de protection de l'environnement.

Affaire à suivre !

**Bon pied bon œil, à l'est du nouveau !**

Le conseil municipal vient de se prononcer en faveur d'une proposition de la DGAC, visant à relever l'altitude des trajectoires existantes à 4000 pieds, pour les avions venant de l'est. En revanche, il s'est fermement opposé aux modifications de couloirs aériens en cours d'étude, qui seraient en total contradiction avec les objectifs défendus dans le grenelle de l'environnement, et une source de nuisance pour les habitants de nos communes.

Il s'élève en outre contre l'absence de consultation préalable des élus concernés, et déplore le manque d'évaluation de l'impact sur les zones affectées.

**Ordures ménagères**

A partir du mois de juillet, la collecte du tri va évoluer. Dans le but de contenir le prix du traitement des ordures ménagères, le verre ne sera plus collecté en porte à porte, mais devra être déposé au conteneur. A cet effet, des conteneurs seront à votre disposition dans le virage au bord de la route entre Fontaine et St Cyr. Conséquence de ce changement: les emballages et le papier seront collectés chaque semaine.

**Ordures ménagères -bis-**

La commune a décidé que l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères seront, dès 2011, payés par une redevance et non plus par une taxe. Contrairement à la taxe, la redevance doit être liée au service rendu. Ainsi, vous payerez à partir de 2011 en fonction de la quantité d'ordures ménagères que vous aurez produite, et non plus en fonction de la taille de votre maison (pour favoriser le tri selectif, celui-ci ne sera pas comptabilisé dans vos OM). Autre différence : la taxe était payée par le propriétaire avec ses impôts foncier. La redevance sera payé par l'occupant (locataire ou propriétaire). Celui-ci recevra une facture qu'il devra acquiter auprès des services fiscaux.

Tous cela sera mis en place progressivement courant 2010. Une grande campagne d'information est programmée pour le printemps : un conseiller du syndicat de collecte (SEDRE) passera chez vous pour vous aider à choisir la taille de votre conteneur (qui sera prise en compte dans le calcul de votre redevance) et pour vous expliquer personnellement et par le menu la tarification et les nouvelles dispositions.

**Shéma directeur d'assainissement**

Après la réunion publique d'information organisée le 11 décembre dernier, notre shéma directeur d'assainissement est terminé : il passe donc à l'enquête publique au mois de mars. Profitez de cette enquête pour faire les remarques qui vous semblent utiles.

# CONTRAT NATURA 2000

## Une pelouse sèche à Fontaine-la-Rivière ?

La commune de Fontaine-la-Rivière abrite sur son territoire un milieu semi-naturel rare et menacé : **une pelouse sèche**. Trois secteurs sont concernés :

« La Garenne de Chanteloup » (Dans les bois au Nord du village, Rue de Jaugy)

« Le Coteau des Loges » (Ancienne carrière et alentours, en face de la mairie)

« L'Église/Le Carrossier »

Ce milieu est défini comme une étendue d'herbe rase parsemée de petits arbustes (Genévriers, Aubépine...), qui repose bien souvent sur un sol pauvre et superficiel. La pelouse est dite « sèche » pour deux raisons : d'une part la roche calcaire ou siliceuse présente au sous-sol ne retient pas l'eau et d'autre part, l'exposition au soleil (souvent au sud) liée à la pente favorise un microclimat chaud.

Cependant, cette situation permet d'y rencontrer une faune (Papillons, Criquets, Reptiles...) et une flore (Orchidées...) spécialisées qui font de cet écosystème une oasis de biodiversité unique dans la campagne cultivée et les bois denses. Il constitue un élément incontournable du patrimoine naturel et paysager, caractéristique de notre territoire.

Malheureusement, les pelouses sont menacées de disparition (en Ile-de-France, elles ont régressé de 50 à 80% en 50 ans) à cause notamment de divers facteurs :

leur boisement progressif (pelouse colonisée par la « forêt »)

leur transformation en terre de culture

la pratique de loisirs motorisés

Les menaces qui pèsent sur les habitats pelousaires au niveau européen ont entraîné l'intégration des secteurs mentionnés plus haut, dans le réseau européen Natura 2000, grâce à la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt patrimonial qui répondaient à ces enjeux de conservation.

## Qu'est ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau européen de sites naturels, auquel chaque État doit contribuer sur des bases scientifiques, abritant des espèces sauvages et des habitats naturels rares, menacés et/ou fragiles, dont la constitution repose sur les Directives « Oiseaux » (1979) et surtout « Habitats » (1992).

Natura 2000 vise à maintenir, voire à restaurer, les habitats naturels et les habitats d'espèces, dans un état de conservation favorable, à l'aide d'actions adaptées, concertées et intégrées aux territoires, avec leurs dimensions sociales, économiques et culturelles dans une logique de développement soutenable.

Sur le territoire des communes de la Juine (Abbeville-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Fontaine-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière), le site Natura 2000 dit de la "Haute vallée de la Juine" a été identifié et proposé par la France à l'Europe qui l'a reconnu en le désignant. Il couvre au total environ 100 ha, et est fragmenté en 9 sous-sites, dont ceux de la commune de Fontaine-la-Rivière (16,50 ha en tout).



### Comment sauvegarder les pelouses, puis-je y participer ?

Si les habitats pelousaires restent dans le bon état de conservation recherché, ce qui est maintenant rarement le cas, il n'est pas nécessaire d'intervenir. Par contre, s'ils tendent à se dénaturer ou à disparaître, une gestion conservatoire est à envisager. Cette dernière se traduit souvent par des opérations de restauration en premier lieu (coupes d'arbres et d'arbustes) suivies par de l'entretien (fauche, coupe de rejets...).

Comme pour de nombreux sites en France, les sous-sites Natura 2000 situés sur la commune de Fontaine-la-Rivière, appartiennent presque en totalité à des propriétaires privés.

Mais que l'on soit propriétaire, agriculteur, chasseur, personne morale, comme une commune, ... et que l'on désire participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales, il suffit de signer un contrat ou une charte Natura 2000 avec l'État, via la préfecture de l'Essonne, et avec l'aide de la structure animatrice, NaturEssonne, qui instruit et présente ces documents. Deux contrats sont ainsi déjà en cours sur le site Natura 2000 de la Haute vallée de la Juine.

### Comment signer un contrat Natura 2000 ?

Pour pouvoir signer un contrat Natura 2000, il suffit que les parcelles soient situées à l'intérieur du site Natura 2000 et que leurs propriétaires ou ayants droits soient volontaires.

Les signataires s'engagent alors à mettre en œuvre (par eux-mêmes, s'ils en ont les moyens techniques ; ou par le biais de prestataires, retenus par le Comité Technique, après instruction de la structure animatrice en concertation avec eux) les **actions de gestion** prévues, pour une durée de 5 ans.

Les engagements sont rémunérés par l'Europe et l'État à hauteur de 100% des dépenses engagées. De plus, les propriétaires bénéficient, à ce titre, d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

### Comment signer une charte Natura 2000 ?

Comme pour le contrat, la charte s'adresse aux propriétaires et aux ayants-droits volontaires des parcelles incluent dans le site Natura 2000.

La charte Natura 2000 vise une **série d'engagements** qui ont pour objectif d'assurer *a minima* la conservation des habitats. Les engagements visent simplement à maintenir les pratiques actuelles (qui ont abouti à l'état actuel du site et à les maintenir), et à ne pas en développer de nouvelles qui dénatureraient le site et iraient à l'encontre des objectifs de conservation initiaux (comme de travailler le sol, de planter...).

La signature de la charte (pour une durée de 5 ans) n'entraîne pas de rémunération, cependant, tout comme pour le contrat, elle entraîne automatiquement une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

### Et même sans engagements...

...Un site Natura 2000 n'est pas laissé à l'abandon. En effet, de nombreux suivis écologiques s'y déroulent, en respectant le droit de propriété, pour évaluer son évolution et son état de conservation, ainsi qu'une veille permanente pour suivre son état, avec les activités qui s'y passent.

Au final, la conservation du site Natura 2000 repose aux côtés des communes, de l'État, des propriétaires, des acteurs locaux ..., sur la compréhension et la participation de tous. NaturEssonne espère compter sur le civisme et le respect de tous ceux fréquentant les pelouses sèches de la commune. Cela, au final, ne pourra être que bénéfique pour conserver des milieux naturels à valeur patrimoniale et paysagère, porteurs d'histoire et de culture, appréciés par tous et gérés pour tous...



**NaturEssonne**  
Structure animatrice Natura 2000  
10, place Beaumarchais 91600 Savigny-sur-Orge

Mathieu Saint-Val  
Chargé de missions NaturEssonne  
09.54.96.54.47

# LE GUE DE L'ECLIMONT

Comptes rendus des activités du *Gué de l'Eclimont*, comité des fêtes de St Cyr-L a-Rivière et Fontaine-La-Rivière, destinés aux gazettes des deux communes

## Escapade au théâtre

La petite salle du *Théâtre des Deux Anes* à Paris a accueilli, l'après-midi du dimanche 6 décembre dernier, les quarante-trois personnes provenant essentiellement des communes de St Cyr, Fontaine, Saclas, Boissy et Arrancourt.

Les plus anciens se souviendront sûrement de truculents personnages tels Jean AMADOU, Jacques MAILLOT (*L'oreille en coin* sur France Inter), Jean ROUCAS (*Les Roucasseries* du midi sur Europe 1). Ces humoristes, assistés de leurs compères, Bernard MABILLE, Michel GUIDONI, Jean-Pierre MARVILLE et Florence BRUNOLD, nous ont présenté un spectacle intitulé : « *P'TIT COUP DE POMPE A L'ELYSEE* ». La majorité en place et notamment son chef de file, mais aussi l'opposition – tout le monde y a eu droit !- ont dû entendre leurs oreilles siffler .... Rassurons-nous ils en ont l'habitude !

Bons mots, situations cocasses, imitations diverses et réussies, nous sommes ressortis du théâtre les muscles zygomatiques et abdominaux douloureux. Les participants ont tous passé un agréable moment de détente, bienvenue en ces temps plutôt moroses.

J'oubliais ! Un grand merci à notre chauffeur qui nous a offert en prime une traversée de Paris illuminé, des Grands magasins aux Champs Elysées en passant par la rue de Rivoli.

Pour le Comité des fêtes

A.SCHMIDT

## Noël des petits et des grands

Eh bien, cette année les festivités de Noël ont commencé le samedi 12 décembre. La neige n'avait pas encore blanchi les routes empruntées par la calèche du Père Noël ; mais elle était annoncée et n'a pas tardé à faire son apparition.

Malgré le froid, parents et enfants ont courageusement attendu aux rendez-vous fixés le passage de la calèche richement décorée, tirée par la fidèle Valentine, jument de Monsieur Jambu d'Arrancourt, qui a vaillamment gravi la côte du Grand Bois.

Le Père Noël, maintes fois pris en photo, a distribué à profusion papillotes et mandarines. Un goûter préparé par le comité a ensuite été offert aux enfants par la commune de St Cyr-la-Rivière.

La semaine suivante, le dimanche 20 décembre, la salle municipale de Fontaine-La-Rivière a accueilli les anciens des deux communes autour d'un apéritif ; il a été remis à ceux qui étaient présents un colis gourmand qui, nous l'espérons, aura fait plaisir ; pour tous ceux qui n'ont pu se déplacer, le colis leur a été apporté.

Le dimanche après-midi, le Père Noël est venu ... en traîneau ; Il en avait la possibilité ! Malgré une entreprise de sabotage imaginée par la Fée des Glaces et Wladimir, son acolyte, le Père Noël a réussi à rassembler suffisamment de cadeaux (des livres) pour les offrir aux enfants.

Ce spectacle de bonne facture, créé et présenté par une troupe d'amateurs d'Angerville, a réjoui le jeune public et les parents.

Pour clore cette journée, un goûter a été servi dans la jolie salle des fêtes d'Estouches bien décorée pour l'occasion. Nous remercions l'équipe municipale de ce village pour son accueil et sa disponibilité.

Pour le Comité des fêtes

A.Schmidt

### Calendrier des activités proposées par le comité des fêtes pour 2010 :

11/04/2010 : Sortie de printemps (la destination est à préciser)

05/06/2010 : Fête des villages

16/10/2010 : Soirée choucroute

21/11/2010 : Soirée spectacle

07/12/2010 : Repas des anciens

11/12/2010 : Calèche

12/12/2010 : Noël des enfants



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2009

### DÉLIBÉRATIONS N° 1 : ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal a accordé l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an, soit 63.51 € au receveur municipal, Monsieur Pierre HAAB.

### DÉLIBÉRATIONS N° 2 : SUBVENTION DES A.M.R de SAINT CYR et FONTAINE LA RIVIERE

Le conseil municipal a accordé le versement de 223 €, pour l'année 2009 à L'Amicale des Après Midis Récréatifs de Saint Cyr et Fontaine la Rivière, comme subvention pour la visite du château d'Anet.

### DÉLIBÉRATIONS N° 3 : POUR COMPETENCE DU S.P.A.N.C ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT A LA CARTE au SACLAS-GUILLERVAL

Il a été décidé du transfert des compétences pour l'assainissement non collectif au Syndicat Intercommunal GUILLERVAL-SACLAS,. Ce transfert prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral qui entérinera l'adhésion de la commune de Fontaine la Rivière à ce syndicat.

### DÉLIBÉRATIONS N° 4 : SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX JEUNES

Il a été accordé le versement d'une subvention de 7 €, pour l'année 2009 au Fond Départemental d'Aide Aux Jeunes.

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Travaux enfouissement des réseaux :

Les travaux d'enfouissement se déroulent dans les délais  
Le Député Maire Frank Marlin a assuré une subvention sur sa réserve parlementaire d'environ 26 136.00 €

#### L'Intercommunalité :

Intervention du cabinet AUBELLE pour l'étude et la compétence à mettre dans l'intercommunalité. Le coût financier 22 000 € HT pour ensemble des communes soit 2 000 € pour Fontaine la Rivière. La prochaine réunion est prévue 07/10/2008

#### Branchement en plomb :

La mise aux normes des tuyaux d'eau en plomb est en fin d'exécution.

#### Syndicat de l'Energie de la Région d'Angerville :

Le syndicat de l'énergie accorde une subvention à la commune de Fontaine la Rivière pour les travaux d'éclairage public soit la somme de 11 525.54 €

#### Ecole de Musique :

Une commission de réflexion pour tracer les pistes de l'avenir de l'école de musique de Méréville est prévue le 28/09/2009 à 18h30

#### Ordures Ménaçères :

**Changement à partir du 01/07/2010 : les verres ne seront plus ramassés aux portes**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2009

### DÉLIBÉRATION N° 1/ 27.11.2009 Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 pour les classes de 3ème

Suite à une proposition de M. Patrick IMBERT, Conseiller Général du canton de Mennecy, soutenue par Guy Crosnier, Conseiller général du canton de Méréville, le Conseil Municipal demande au Département de l'Essonne d'offrir à tous les jeunes des classes de 3<sup>ème</sup> la possibilité de suivre gratuitement une Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1), de faire évoluer la « Carte jeune 16-19 ans » afin qu'elle devienne une véritable contrepartie citoyenne au suivi de la formation PSC1 par les jeunes.

### DÉLIBÉRATIONS N° 2 du 27/11/09 COMITÉ DES FÊTES « LE GUE DE L'ECLIMONT » SUBVENTION TELETHON 2009

Le conseil Municipal accorde versement au Comité des Fêtes « Le Gué de l'Eclimont » d'une subvention de 50.00 €, en faveur du Téléthon

### DÉLIBÉRATION N° 3/ 27.11.2009 OPPOSITION A LA REVISION SIMPLIFIEE DU POS DE SAINT ESCOBILLE QUI PERMETTRAIT L'IMPLANTATION D'UN PROJET PRIVE DE CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES DE CLASSE II

La société SITA ILE DE FRANCE (Groupe SUEZ) tente d'imposer depuis 7 ans son projet privé de centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) d'une capacité annoncée par l'industriel de 150.000 tonnes/an pendant une période de 10 ans, sur le territoire de la commune de Saint Escobille (Essonne) Le Conseil Municipal Demande à Monsieur le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce centre, et la demande de servitude d'utilité publique liée à cette installation.

### DÉLIBÉRATION N° 4/ 27.11.2009 ADHESION DE LA COMMUNE DE MEREVILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD ESSONNE

Le Comité Syndical, a approuvé l'adhésion de la commune de Méréville au Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne.

### DÉLIBÉRATION N° 5/ 27.11.2009 COMPETENCES DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD ESSONNE

Les compétences transférées au Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne sont :

Organisation de transport urbain intra-Muros (Communes Urbaines),  
Organisation des transports spéciaux (scolaires, regroupement pédagogique, taxis etc....)  
Coordinateur privilégié entre le S.T.I.F. et les Transporteurs dans le cadre des lignes régulières,  
Organisation des transports spécifiques (sorties sportives, culturelles, voyages scolaires et périscolaires),  
Organisation et gestion des transports à la demande,  
Plan local de déplacement.

### DÉLIBÉRATION N° 6/ 27.11.2009 RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT 2010-2011-2012

Le renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes) sera effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2010

## **DÉLIBÉRATIONS N° 7 du 27/11/09 ADHESION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUAIRE DU C.I.G**

Le Conseil Municipal a approuvé les taux et prestations négociés pour la *Collectivité de FONTAINE LA RIVIERE* par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire. Il a décidé d'adhérer à compter du 27/11/09 au contrat d'assurance groupe (2007-2010) et jusqu'au 31 décembre 2010. Ce contrat couvre les agents CNRACL pour les risques maladie, congé maternité, décès, accident, longue maladie, maladie ordinaire, au taux de 6.30 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de (15 ou 25 jours fixes) 15 jours sur le risque de la maladie ordinaire. Les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance.

## **DÉLIBÉRATION N° 8/ 27.11.2009 MOTION RELATIVE A LA MODIFICATION DU COULOIR AERIEN D'ORLY FACE A L'EST**

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) désire le relèvement de 3000 à 4000 pieds des altitudes d'arrivées des avions en provenance du Sud Est et à destination de l'aéroport de Paris-Orly. Elle désire également modifier les couloirs aériens.

La commune au côté du Parc naturel régional du Gâtinais français accepte le relèvement des altitudes mais s'oppose aux modifications des trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement. Elle s'élève contre l'absence de consultation préalable des élus concernés contrairement aux engagements pris antérieurement.

contre l'évaluation des populations impactées qui sont sous estimées

contre le nombre restreint de communes concernées par l'enquête

QUESTIONS DIVERSES :

### **Travaux enfouissement des réseaux :**

Les travaux d'enfouissement et la pose nouveaux candélabres se déroulent dans les délais.

L'arrêté du préfet accordant la subvention de 26136 €, provenant de la réserve parlementaire du député Frank Marlin, a été reçu en mairie

### **L'Intercommunalité :**

Transformation du Syndicat des 4 rivières des portes de Beauce en intercommunalité.

### **Ordures Ménaçère :**

**A compter du 1/07/2010 les verres ne seront plus ramassés au porte, et un container à verre va être installé sur la commune.**

**Les habitants recevront une facture envoyée par le centre des impôts. Elle sera calculée en fonction du service rendu, déterminé par la taille du bac et le nombre de sorties du bac.**

### **Défibrillateur :**

**Le Maire informe le conseil qu'il souhaiterait mettre à disposition des habitants un défibrillateur en cas de besoin.**

### **ETDE :**

**Signature d'une convention avec ETDE pour l'entretien de l'éclairage Public.**

### **Cambriolage :**

**Le Maire informe qu'il y a une recrudescence de cambriolage (en cas absence prévenir la brigade de gendarmerie)**

### **Comité Fête :**

Le Maire informe le conseil de la démission de Mme HENRY Présidente du comité des fêtes.

# ETES-VOUS ECOLO ?

**A) : Vous venez de manger un yaourt, que faites-vous du pot en plastique ?**

- 1) Vous le jetez dans la poubelle.
- 2) Vous le lavez et vous le mettez avec le tri selectif.
- 3) Vous le mettez directement avec le tri selectif

**B) : Vous avez cassé un verre à pied en cristal, vous le déposez :**

- 1) Dans la poubelle.
- 2) Dans le conteneur à verre

**C) : Dans quelle poubelle devez-vous mettre votre déodorant à bille ?**

- 1) Avec les ordures ménagères.
- 2) Dans le conteneur à verre.
- 3) Avec le tri selectif

**D) : Il faut laver les emballages avant de les mettre au tri sélectif ?**

- 1) Faux.
- 2) Vrai.



P.K.

Réponses :

A : 1 (Les pots de yaourt sont trop légers et souillés) ; B : 1 ( le cristal a une composition différente et ne peut pas être refondu avec le verre) ; C : 2 Si le flacon est en verre, 3 s'il est en plastique ; D : 1 Laver les emballages consomme de l'eau inutilement, il suffit de bien les vider.

